

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
de Présents : 11  
de Votants : 13

Vote : Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Mardi 30 Septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Laure GARRIBOTTO à M. Jean-François VIDAL, M. Arnaud BERNARD à M. Sébastien ROUSTAN

Secrétaire de séance : M Gérard CAILHOL

**OBJET : Aménagement de la RD25 en traverse Avenue de la Salse : Choix du Coordonnateur SPS.**

*Vu le Code du Travail et notamment les articles L. 4532-2 à L. 4532-7 relatifs à la mission de coordination et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé,*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS, à partir du moment où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée. Deux bureaux d'études nous ont retournés une offre et la proposition jugée comme étant la mieux-disante est celle de la Société ELYFEC pour un montant de 2 570.40 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la Société ELYFEC pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux l'aménagement de la RD25 en traverse Avenue de la Salse.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**DÉLIBÉRATION : 2025-051**  
**Code matière : 9.1**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE à la société ELYFEC la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux d'aménagement de la RD25 Avenue de la Salse pour un montant de 2 570.40 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire